

VILLAGE DE CAP-PELÉ

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION PUBLIQUE DU 1 AVRIL 2019

Présents : Serge Léger, maire
Yvonne Leblanc, maire-adjointe
Hector Cormier, conseiller
Hector Doiron, conseiller
Carole Leblanc, conseillère
Eliza Leblanc, conseillère
Stéphane Dallaire, greffier
Jacques Doiron, trésorier

Ouverture de la réunion à 19h00.
(26 personnes sont présentes).

2019-34 Proposé par Hector Cormier, appuyé de Carole Leblanc que
l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Divulgation d'intérêt.

Aucun conflit d'intérêt signalé.

2019-35 Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Yvonne Leblanc que le
procès-verbal de la réunion publique du 11 mars 2019 soit
accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-36 Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Carole Leblanc que le
procès-verbal de la réunion extraordinaire du 18 mars 2019 soit

accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Le maire, Serge Léger, fait la présentation du rapport du maire du mois de mars 2019.

Pétitions, présentation et délégation.

Présentation des États financiers de la municipalité pour l'exercice 2018.

Léon Bourque, du cabinet comptable L. Bourque & Associates P.C. Inc., procède à la présentation des États financiers consolidés pour l'exercice 2018 de la municipalité de Cap-Pelé.

2019-37 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Yvonne Leblanc que les États financiers consolidés pour l'exercice 2018 soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉE

Présentation Pierre Gagnon.

M. Gagnon porte parole pour l'Association pour la Protection des Marais et plages de l'Aboiteau procède à une présentation les divers préoccupations envers le projet du terrain de camping qui est proposé dans le Parc de l'Aboiteau.

Ronald Cormier, chef pompier, procède à la présentation du rapport du Service d'incendie du mois de mars 2019.

2019-38 Proposé par Hector Cormier, appuyé de Yvonne Leblanc que le rapport du Service d'incendie du mois de mars 2019 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Comité de la gouvernance et d'infrastructures.

Comité du tourisme, promotion et développement économique.

Comité d'urbanisme et sécurité publique.

Révision du plan rural

2019-39 Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Carole Leblanc qu'on fasse la première lecture par titre de l'arrêté municipal No A-005, **ARRÊTÉ ADOPTANT LE PLAN RURAL DU VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

ADOPTÉE

Eliza Leblanc fait la première lecture par titre de l'arrêté municipal No A-005.

2019-40 Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Carole Leblanc que l'on accepte la première lecture par titre de l'arrêté municipal No A-005.

ADOPTÉE

2019-41 Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Yvonne Leblanc qu'on fasse la deuxième lecture par titre de l'arrêté municipal No A-005, un **ARRÊTÉ ADOPTANT LE PLAN RURAL DU VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

ADOPTÉE

Eliza Leblanc fait la deuxième lecture par titre de l'arrêté municipal No A-005.

2019-42 Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Hector Cormier que l'on accepte la deuxième lecture par titre de l'arrêté municipal No A-005.

ADOPTÉE

Comité des finances et d'environnement.

Carole Leblanc, conseillère du Village de Cap-Pelé, procède à la présentation du rapport financier de la municipalité du mois de février 2019.

2019-43 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Eliza Leblanc que le rapport financier au 28 février 2019 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-44 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Hector Cormier que la municipalité a demandé des propositions pour un développement touristique au Parc de l'Aboiteau;

Attendu que la municipalité a reçu une proposition pour un terrain de camping au Parc de l'Aboiteau;

Attendu que la municipalité a adopté l'arrêté municipal PA 1-A concernant l'aménagement d'un terrain de camping avec 10 conditions à remplir avant de débiter la construction du projet;

Attendu qu'une des conditions rattachées à l'arrêté municipal PA 1-A était que le projet soit enregistré à une étude d'impact sur l'environnement afin de protéger l'écosystème du Parc de l'Aboiteau;

Attendu que le projet du terrain de camping demande un octroi municipal de 250 000\$ afin de desservir le terrain qui va leur être loué;

Il est résolu que le projet du terrain de camping doit encore remplir les 10 conditions de l'arrêté municipal PA 1-A avant d'obtenir l'approbation municipale;

Il est résolu que le projet du terrain de camping doit remplir les 24 conditions stipulées par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux sous le numéro du dossier 4561-3-1456;

Il est résolu qu'aucune station de relèvement sera nécessaire pour le projet du terrain de camping;

Il est résolu que le déchargement maximum dans le système d'égouts sanitaire pour le projet du terrain de camping va être à 10 litre/seconde;

Il est résolu qu'une soupape va être installée au frais du terrain de camping sur la ligne d'égouts sanitaire dans le but de pouvoir fermer la vanne pour tout volume au-dessus du 10 litre/seconde;

Il est résolu que le terrain de camping aura 24 heures à régler la situation pour tout volume au-dessus du 10 litre/seconde;

Il est résolu que le terrain de camping a l'entière responsabilité de régler le surplus du volume de décharge dans le système d'égouts sanitaire. La municipalité ne va pas être tenue responsable et ne va pas aider financièrement pour régler la situation en cas du problème de décharge au-dessus du volume du 10 litre/seconde;

Il est résolu qu'un débitmètre doit être installé au frais du terrain de camping sur la ligne d'égouts sanitaire dans le but de fournir les données à la municipalité;

Il est résolu que la municipalité va octroyer un montant de 42 000\$ par année pour les 6 premières années d'opération du terrain de camping. Il est à noter que l'administration municipale estime que le projet va rapporter dès la première année d'opération un montant de 15 000\$ en impôts fonciers, 18 000\$ en location du terrain et de 11 000\$ en frais d'utilisateurs pour les égouts.

ADOPTÉE

2019-45 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Eliza Leblanc que le conseil municipal de Cap Pelé avait sanctionné la création de la Corporation du parc de l'aboiteau Inc. en 1994 et lui avait assigné la gestion générale du parc de l'aboiteau et la gestion des chalets,

ATTENDU QUE depuis 1994, la Corporation éprouvait des difficultés financières et qu'en 2002, la municipalité a accepté de reprendre le contrôle de la Corporation afin d'assurer les prêts, marges de crédit et autres obligations,

ATTENDU QU'avant de reprendre le contrôle de la Corporation, le conseil avait été assuré que la constitution de la Corporation avait été modifiée afin d'exiger que les 6 représentants soient nommés par le conseil,

ATTENDU QUE la Corporation a conclu un nouveau bail du ministre du Développement de l'énergie et des ressources en 2017 afin de prolonger le bail pour une période additionnelle de 20 ans,

ET ATTENDU QUE la Corporation veut mettre à jour ses règlements administratifs et le conseil veut assurer la continuité du mandat confié à la Corporation pendant la période additionnelle de 20 ans,

IL EST RÉSOLU que le nouveau règlement administratif proposé par la Corporation du parc de l'aboiteau Inc. représente toujours le mandat confié par le conseil municipal,

IL EST EN PLUS RÉSOLU que le conseil accorde à la Corporation le mandat de continuer à veiller à la gestion du bail conclu avec le ministre du Développement de l'énergie et des ressources.

ADOPTÉE

2019-46 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Eliza Leblanc qu'on organise une réunion extraordinaire pour avoir les commentaires des citoyens vis-à-vis les plans finaux et plan de drainage pour le terrain de camping proposé dans le Parc de l'Aboiteau.

ADOPTÉE

Comité de récréation et loisirs.

2019-47 Proposé par Yvonne Leblanc, appuyé de Hector Cormier que les bandes de l'aréna sont celles de la construction originale et elles doivent maintenant être remplacées;

Attendu que la municipalité a été en soumission pour remplacer les bandes à l'aréna;

Attendu que la municipalité a demandé des références à Strait Forward Steel Buildings Inc (137 600\$) et Seacor Athletic (139 800\$) du fait qu'il avait seulement 2 040\$ entre les deux soumissions;

Attendu que Strait Forward Steel Buildings Inc n'a pas de références d'avoir fait ce genre de travail dans le passé et que ce n'est pas elle qui va superviser les travaux de remplacement;

Attendu que Seacor Athletic a reçu 4 excellentes références pour ce genre de travail et que c'est cette entreprise qui va s'occuper de tous les travaux de remplacement des bandes;

Il est résolu que la municipalité accepte la soumission de Seacor Athletic au coût de 139 800\$ pour remplacer les bandes à l'aréna. La

municipalité a reçu une autre soumission autre que les deux déjà souligné qui fut Welmar Recreational Products au montant de 152 000\$.

Il est résolu que la municipalité va s'occuper d'enlever les vieilles bandes qui sont présentement à l'aréna.

ADOPTÉE

2019-48 Proposé par Hector Cormier, appuyé de Yvonne Leblanc que la réunion soit levée.

ADOPTÉE

Serge Léger
Maire

Greffier

Stéphane Dallaire